

COMMUNE DE
BRIGUEUIL
(Charente)

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le

ID : 016-211600648-20250611-2025_55-DE

SLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 14

Membres présents : 10

Membres votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 juin à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juin 2025.

PRESENTS : Mmes et MM. ROUGIER R., GROS B., DESCOURVIERES R., OZENNE N., GOURSAUD Ch., ROCHER Ch., TERNET C., LAVAUZELLE I., GUENE F., ROCHE D.,

POUVOIRS : Mme COUTANT Martine à M. ROCHER Christian, Mme FREMERY Claire à M. ROCHE Dominique, M. JOULIA Guillaume à Mme GROS Bernadette, M. BEAULIEU Claude à Mme LAVAUZELLE Isabelle.

Mme TERNET Carole a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025-5-5 – CASERNE DES POMPIERS – cession de terrain au SDIS

Vu la synthèse explicative de Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2241-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la demande du Service Départemental d'Incendie et Secours de la Charente (SDIS16) sollicitant la cession d'une parcelle communale en vue d'une extension du centre d'incendie et de secours,

Dans le cadre de la restructuration immobilière du centre d'incendie et de secours (CIS) de Brigueuil, le SDIS16 souhaite acquérir à titre gratuit la parcelle cadastrée section G n°986, située à Brigueuil (16420), d'une superficie de 3 ares 65 centiares, appartenant au domaine privé de la commune.

Cette parcelle présente une localisation stratégique, car elle est contiguë au CIS de Brigueuil, permettant ainsi au SDIS16 de procéder à son extension dans des conditions optimales.

Considérant que cette cession s'inscrit dans le cadre d'une mission d'intérêt général, notamment en matière de sécurité civile,

Considérant que la commune souhaite soutenir le développement de l'implantation des moyens de secours sur son territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Valide la cession à titre gratuit au SDIS16, la parcelle cadastrée section G n°986, d'une superficie de 3 ares 65 centiares, sise à Brigueuil (16420) pour y réaliser l'extension du centre d'incendie et de secours ;
- Consent ladite cession à titre gratuit ;
- Valide la mise à la charge du SDIS16 les frais afférents à cette cession ;
- Autorise le maire à réaliser toutes les démarches et à signer les actes nécessaires à cette opération, y compris l'acte notarié.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Robert ROUGIER

